15/01/2010

Jugement commercial II N°035/2010

Audience publique du vendredi, quinze janvier deux mille dix.

Numéro du rôle : 126 880

Faillite N°016/2010

Composition:

Karin GUILLAUME, vice-président;
Nathalie HILGERT, juge;
Carole ERR, juge;
Michel Patrick GLOD, greffier.

LE TRIBUNAL :

Attendu qu'il résulte de l'aveu fait au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg le mercredi, 13 janvier 2010 à 9.00 heures par la dame K.) , employée privée, née le (...) à (...) , demeurant à L- (...) et le sieur P.) , employé privé, né le (...) à (...) , demeurant à la même adresse, agissant en leur qualité de gérants de la **société à responsabilité limitée** Soc1.) **s.à r.l.**, établie et ayant son siège social à L- (...) , **ayant exploité sous l'enseigne commerciale** « ENS1.) » à L- (...) , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro (...) , que la société Soc1.) s.à r.l. a cessé ses paiements et que son crédit est ébranlé;

qu'il y a donc lieu de la déclarer en état de faillite conformément aux articles 440 et 442 du Code de commerce;

Par ces motifs :

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant en l'absence de la faillie,

déclare sur aveu en état de faillite la **société à responsabilité limitée** Soc1.) **s.à r.l.**, établie et ayant son siège social à L- (...) , **ayant exploité sous l'enseigne commerciale** « ENS1.) » L- (...) ;

fixe provisoirement l'époque de la cessation des paiements au 15 juillet 2009 ;

nomme juge-commissaire Madame Carole ERR, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg et **désigne** comme curateur Maître Anne DEVIN-KESSLER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;

ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 2 février 2010 ;

fixe lieu, jour et heure pour la clôture du procès-verbal de vérification des créances au 19 février 2010 à 14.30 heures et pour les débats sur les contestations à naître de cette vérification au 5 mars 2010 à 9.00 heures chaque fois en l'auditoire du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, 7, rue du St. Esprit, 1er étage, salle CO.1.01 ;

ordonne que les scellés seront apposés au siège social de la faillie et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable;

ordonne que le présent jugement sera affiché en l'auditoire du tribunal de commerce de ce siège et inséré par extrait dans les journaux "Luxemburger Wort" et "tageblatt", édités respectivement à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette;

condamne la faillie aux frais qui seront prélevés par privilège sur l'actif de la faillite;

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.